

Boulogne-Billancourt, le 27 avril 2009

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le Communiqué de Presse du SNPTV relatif à la **publicité des jeux de hasard et paris en ligne**.

→ Le Syndicat National de la Publicité Télévisée regroupe six régies publicitaires TV : grandes chaînes nationales, chaînes numériques et services interactifs. Chaque mois, le **SNPTV** dresse un bilan des performances de la publicité TV associées à l'audience du média.

Bien à vous.



Contact presse : **Stéphane Martin**

**T. +33 (0)1 41 41 4 3 2 1**

1, quai du Point du Jour

F-92656 Boulogne Cedex

fax : +33 (0)1 41 41 43 30

courriel : [smartin@snptv.org](mailto:smartin@snptv.org)



## **Le SNPTV attend l'égalité de traitement pour la publicité des jeux et paris en ligne.**

Pour la publicité des jeux et paris en ligne, comme pour tous les domaines relatifs à la publicité audiovisuelle, les régies publicitaires membres du Syndicat National de la Publicité Télévisée (SNPTV) appellent à la stricte égalité de traitement entre tous les moyens de communication et de promotion.

L'autorisation d'exercice et les obligations des opérateurs agréés sont annoncées entrer en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2010** dans le projet de loi relatif à « l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ».

Particulièrement jusqu'à cette date, alors que plusieurs supports bénéficient déjà des investissements en communication de certains opérateurs encore non agréés, le SNPTV attend que **l'égalité de traitement** entre les médias audiovisuels et tous les autres moyens de promotion soit appliquée. Dès lors, ces communications commerciales devraient être, soit tolérées en attente de la très prochaine libéralisation de ce secteur, soit strictement interdites, quel que soit le moyen de communication.